

Bilan (Actif) (Modèle Normal)

	A C T I F	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
	Immobilisations en non valeurs→[A]	4.279.399,10	2.149.211,37	2.130.187,73	86.400,03
A	Frais préliminaires				
C	Charges à répartir sur plusieurs exercices	4.279.399,10	2.149.211,37	2.130.187,73	86.400,03
T	Primes de remboursement des obligations				
	Immobilisations incorporelles→ [B]	67.121.875,00	1.134.133,00	65.987.742,00	65.987.742,00
I	Immobilisations en Recherche et Dev.				
F	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1.134.133,00	1.134.133,00		
	Fonds commercial	65.987.742,00		65.987.742,00	65.987.742,00
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles →[C]	611.657.781,80	516.976.157,72	94.681.624,08	100.201.542,54
I	Terrains	66.643.923,00		66.643.923,00	66.643.923,00
M	Constructions	28.896.392,74	28.896.392,73	0,01	0,01
M	Installations techniques, matériel et outillage	498.137.788,17	470.168.276,77	27.969.511,40	33.437.670,36
O	Matériel de transport	5.591.880,98	5.525.299,31	66.581,67	116.821,67
B	Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	11.719.036,91	11.717.428,91	1.608,00	3.127,50
I	Autres immobilisations corporelles	668.760,00	668.760,00		
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations financières→[D]	1.637.824,76		1.637.824,76	1.637.824,76
L	Prêts immobilisés				
I	Autres créances financières	1.536.324,76		1.536.324,76	1.536.324,76
S	Titres de participation	101.500,00		101.500,00	101.500,00
E	Autres titres immobilisés				
	Ecarts de conversion actif→ [E]				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentations des dettes de financement				
	TOTAL (A+B+C+D+E)	684.696.880,66	520.259.502,09	164.437.378,57	167.913.509,33
A	Stocks→[F]	40.430.699,08		40.430.699,08	50.681.053,06
C	Marchandises				
T	Matières et fournitures consommables	10.467.212,02		10.467.212,02	11.027.718,16
I	Produits en cours	926.100,00		926.100,00	1.583.334,90
F	Produits intermédiaires et produits résiduels				
	Produits finis	29.037.387,06		29.037.387,06	38.070.000,00
	Créances de l'actif circulant→[G]	133.241.879,23		133.241.879,23	133.968.616,13
C	Fournis. débiteurs, avances et acomptes	893.427,83		893.427,83	1.889.198,79
I	Clients et comptes rattachés	116.180.666,38		116.180.666,38	117.301.668,67
R	Personnel	50.016,70		50.016,70	25.384,90
C	Etat	9.976.254,90		9.976.254,90	8.640.850,35
U	Comptes d'associés				
L	Autres débiteurs	6.111.513,42		6.111.513,42	6.111.513,42
A	Comptes de régularisation- Actif	30.000,00		30.000,00	
N	Titres valeurs de placement→[H]				
T	Ecarts de conversion actif→ [I] Eléments circulants	118.773,92		118.773,92	
	TOTAL II (F+G+H+I)	173.791.352,23		173.791.352,23	184.649.669,19
T	Trésorerie-Actif	631.924,66		631.924,66	762.389,68
R	Chèques et valeurs à encaisser	122.383,29		122.383,29	187.819,36
E	Banques, T.G et C.C.P	496.761,41		496.761,41	561.557,59
S	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	12.779,96		12.779,96	13.012,73
	TOTAL III	631.924,66		631.924,66	762.389,68
	TOTAL GENERAL I+II+III	859.120.157,55	520.259.502,09	338.860.655,46	353.325.568,20

Bilan (Passif) (Modèle Normal)

	P A S S I F	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	CAPITAUX PROPRES	41.145.968,11	34.432.862,61
F	Capital social ou personnel (1)	47.838.230,00	47.838.230,00
I	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
N	Capital appelé	47.838.230,00	47.838.230,00
A	Dont versé	47.838.230,00	47.838.230,00
N	Prime d'émission, de fusion, d'apport		
N	Ecarts de réévaluation		
C	Réserve légale	0,46	0,46
E	Autres réserves		
M	Report à nouveau (2)	-13.405.367,85	-21.390.599,49
E	Résultat en instance d'affectation		
N	Résultat net de l'exercice (2)	6.713.105,50	7.985.231,64
T	Total des capitaux propres (A)	41.145.968,11	34.432.862,61
	Capitaux propres assimilés (B)		
	Subvention d'investissement		
P	Provisions réglementées		
E	Dettes de financement (C)	97.830.543,27	125.943.411,37
R	Emprunts obligataires		
M	Autres dettes de financement	97.830.543,27	125.943.411,37
A	Provisions durables pour risques et charges (D)		
N	Provisions pour risques		
E	Provisions pour charges		
N	Ecarts de conversion-passif (E)		
	Augmentation des créances immobilisées		
T	Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	138.976.511,38	160.376.273,98
	Dettes du passif circulant (F)	129.502.837,45	124.525.806,11
P	Fournisseurs et comptes rattachés	36.558.286,44	41.881.704,72
A	Clients créditeurs, avances et acomptes	4.488.813,32	4.488.813,32
S	Personnel	6.911.554,62	6.418.510,64
S	Organismes sociaux	15.124.647,82	12.761.855,08
I	Etat	45.797.463,29	42.788.287,90
F	Comptes d'associés	12.015.862,51	10.416.013,51
C	Autres créanciers	1.522.285,60	1.525.790,88
I	Comptes de régularisation passif	7.083.923,85	4.244.830,06
R	Autres provisions pour risques et charges (G)	116.225,52	
C	Ecarts de conversion - passif (Eléments circulants) (H)	113.154,06	
U	TOTAL II (F+G+H)	129.732.217,03	124.525.806,11
L	TRESORERIE PASSIF	70.151.927,05	68.423.488,11
A	Crédits d'escompte	59.768.916,60	60.410.953,16
N	Crédits de trésorerie		
T	Banques (Soldes créditeurs)	10.383.010,45	8.012.534,95
R	TOTAL III	70.151.927,05	68.423.488,11
S	TOTAL GENERAL I+II+III	338.860.655,46	353.325.568,20

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
				3 = 2 + 1	4
E X P L O I T A T I O N	PRODUITS D'EXPLOITATION	78.719.037,49		78.719.037,49	101.768.463,80
	Ventes de marchandises (en l'état)				
	Ventes de biens et services produits	88.408.885,33		88.408.885,33	105.563.865,54
	Chiffres d'affaires	88.408.885,33		88.408.885,33	105.563.865,54
	Variation de stocks de produits (1)	-9.689.847,84		-9.689.847,84	-3.795.401,74
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation				
	Autres produits d'exploitation				
	Reprises d'exploitation : transferts de charges				
		Total I	78.719.037,49		78.719.037,49
A T T I O N	CHARGES D'EXPLOITATION	86.120.801,61	2.953.761,74	89.074.563,35	95.568.782,91
	Achats revendus(2) de marchandises				
	Achats consommés(2) de matières et fournitures	44.478.175,30	2.810.262,44	47.288.437,74	52.815.142,62
	Autres charges externes	12.757.429,64	143.499,30	12.900.928,94	12.510.812,25
	Impôts et taxes	940.856,63		940.856,63	784.960,48
	Charges de personnel	22.149.334,06		22.149.334,06	23.919.353,88
	Autres charges d'exploitation				
	Dotations d'exploitation	5.795.005,98		5.795.005,98	5.538.513,68
III	Total II	86.120.801,61	2.953.761,74	89.074.563,35	95.568.782,91
F I N A N C I E R	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-7.401.764,12	-2.953.761,74	-10.355.525,86	6.199.680,89
	PRODUITS FINANCIERS	6.833,75		6.833,75	43.826,02
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés	6.833,75		6.833,75	7.810,00
	Gains de change				7.702,06
	Interêts et autres produits financiers				
	Reprises financières : transfert charges				28.313,96
	Total IV	6.833,75		6.833,75	43.826,02
	CHARGES FINANCIERES	4.787.822,16		4.787.822,16	3.318.523,68
	Charges d'interêts	4.641.070,92		4.641.070,92	3.297.137,67
	Pertes de change	30.525,72		30.525,72	21.386,01
Autres charges financières					
Dotations financières	116.225,52		116.225,52		
Total V	4.787.822,16		4.787.822,16	3.318.523,68	
VI	RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-4.780.988,41		-4.780.988,41	-3.274.697,66
VII	RESULTAT COURANT (III+VI)	-12.182.752,53	-2.953.761,74	-15.136.514,27	2.924.983,23

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes) (Suite)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
VII	RESULTAT COURANT (III+VI)	-12.182.752,53	-2.953.761,74	-15.136.514,27	2.924.983,23
N O N C O U R A N T	PRODUITS NON COURANTS	22.217.563,51		22.217.563,51	5.418.500,68
	Produits des cessions d'immobilisations				
	Subventions d'équilibre				
	VIII Reprises sur subventions d'investissement				
	Autres produits non courants	22.217.563,51		22.217.563,51	5.418.500,68
	Reprises non courantes ; transferts de charges				
	Total VIII	22.217.563,51		22.217.563,51	5.418.500,68
I X	CHARGES NON COURANTES	91.359,74		91.359,74	80.757,27
	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				
	Subventions accordées				
	Autres charges non courantes	91.359,74		91.359,74	80.757,27
	Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
	Total IX	91.359,74		91.359,74	80.757,27
X	RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	22.126.203,77		22.126.203,77	5.337.743,41
XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	9.943.451,24	-2.953.761,74	6.989.689,50	8.262.726,64
XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS	276.584,00		276.584,00	277.495,00
XII	RESULTAT NET (XI-XII)	9.666.867,24	-2.953.761,74	6.713.105,50	7.985.231,64
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	100.943.434,75		100.943.434,75	107.230.790,50
XV	TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	91.276.567,51	2.953.761,74	94.230.329,25	99.245.558,86
XVI	RESULTAT NET (total des produits-total des charges)	9.666.867,24	-2.953.761,74	6.713.105,50	7.985.231,64

MED PAPER S.A.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux Actionnaires
MED PAPER SA
Tanger

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société MED PAPER SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de DH 41 145 968 dont un bénéfice net de DH 6 713 105.

Sous réserve de l'incidence des situations décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MED PAPER SA, au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

1. Certaines charges avaient été refacturées en 2010 par la Société à l'un de ses anciens actionnaires à cette date mais non reconnues par ce dernier pour un montant de DH 4,3 millions. Par ailleurs, celui-ci réclame à MED PAPER S.A. le remboursement d'une avance de trésorerie de DH 0,9 million non reconnue par MED PAPER S.A. et son compte courant de DH 2 millions. Le Conseil d'Administration tenu le 24 mars 2017 a décidé l'abandon par MED PAPER S.A. de la créance susmentionnée de DH 4,3 millions sachant que les négociations sont toujours en cours pour arriver à un accord et compenser cette somme avec la dette envers cet ancien actionnaire, laquelle totalise DH 2,9 millions. A la date d'aujourd'hui, le dénouement final de ces opérations, n'a pas encore eu lieu et le Management de MED PAPER S.A. dit poursuivre encore lesdites négociations et, a maintenu en l'état dans les comptes au 31 décembre 2025 la créance et la dette. A ce stade, nous ne sommes toujours pas en mesure de savoir quel sort sera réservé à ces montants.
2. En mars 2023, la Société a conclu un protocole d'accord avec l'Administration fiscale pour l'apurement échelonné de 2023 à mars 2025 des arriérés de ses dettes fiscales. Ce protocole n'a pas été respecté à cette date. Le Management estime que cette situation ne remet pas en cause le protocole d'accord qui couvre tous les arriérés y compris le reliquat des contentieux fiscaux antérieurs ainsi que les majorations et pénalités de retard éventuelles.

2027

2025

En attendant le paiement définitif de ces dettes, nous ne sommes pas en mesure de savoir quel sera le sort final de ce protocole d'accord.

3. En novembre 2022, la Société avait conclu avec la CNSS un protocole d'accord visant l'apurement de ses arriérés. En janvier 2025, ce protocole a été révisé pour inclure la période allant jusqu'à novembre 2024, portant la dette à KMAD 10 888, et prévoyant une nouvelle remise de pénalités de KMAD 4 034, sous réserve du respect d'un nouvel échéancier de paiement mensuel allant de février 2025 à janvier 2030. En attendant le paiement définitif de ces dettes, nous ne sommes pas en mesure de savoir quel sera le sort final de ce protocole d'accord.

Par ailleurs, la Société a constaté la dette due selon les termes du protocole, cependant, la part correspondante aux pénalités de retard exigibles après remise gracieuse et qui s'élève à KMAD 2 318 a été comptabilisée en immobilisations en non-valeur. Nous estimons que les pénalités ne pourraient pas être qualifiées de charges à répartir car elles sont certaines et ne bénéficient pas aux exercices futurs.

4. En 2024, la société a conclu un protocole d'accord avec l'une de ses Banques dont les incidences ont été comptabilisées au titre de l'exercice, incluant notamment la constatation d'un produit non courant de MMAD 2,91.
En 2025, ladite banque a procédé à un prélèvement d'un montant de MMAD 2, libellé comme un virement en contentieux. Considérant que ce prélèvement n'était pas justifié, la Société l'a comptabilisé en diminution de la dette envers cette banque.
Toutefois, en l'absence d'éléments probants suffisants permettant de confirmer la nature et le bien-fondé de ce prélèvement, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, de nous prononcer sur son imputation comptable.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Parmi ces points nous avons considéré notamment le recouvrement des créances clients et le paiement des dettes, deux questions clés que nous avons traitées comme suit :

MED PAPER SA
Page 3

(a) Recouvrement des créances clients

Au 31 décembre 2025, le solde des créances clients et comptes rattachés s'élève à DH 116 millions. Le Management de la Société doit s'assurer du suivi régulier de l'ancienneté des créances, analyser les risques de non recouvrement, déterminer le niveau de dépréciation à considérer le cas échéant et le constater dans le bilan.

Nous avons considéré que le recouvrement des créances clients et comptes rattachés comme point clé d'audit, compte tenu de l'importance significative de ces créances dans le bilan de la Société et du jugement du Management nécessaire à la détermination de la dépréciation éventuelle de ces créances.

Les principales procédures d'audit que nous avons mises en œuvre en réponse à ces aspects sont les suivantes :

- Nous avons procédé à une évaluation du système de contrôle interne lié à la gestion des ventes et des créances clients ;
- Nous avons également, sur la base d'échantillonnage, testé la documentation comptable pour la justification de ces créances ;
- Nous avons procédé aux circularisations des clients les plus importants et validé les soldes y afférents ;
- Nous avons vérifié les règlements des clients reçus postérieurement à la date de clôture ;
- Nous avons ensuite analysé les retards de paiement des créances restant non encaissées, obtenu du Management de la Société les raisons du retard dans le recouvrement et apprécié le bien-fondé de la non constatation de provisions pour dépréciation les concernant.

(b) Paiement des dettes

Au 31 décembre 2025, le solde des dettes envers les fournisseurs, les organismes sociaux et l'Administration fiscale s'élèvent respectivement à DH 37 millions, DH 15 millions et DH 9 millions. Le Management de la Société doit s'assurer du paiement régulier de ces dettes conformément aux délais légaux ou contractuels.

Au 31 décembre 2025, les dettes de financement s'élèvent à DH 98 millions. Le Management de la Société doit s'assurer du respect des échéanciers de remboursement et des engagements envers les banques.

Nous avons considéré que le règlement des dettes comme point clé d'audit, compte tenu de l'importance significative de ces dettes dans le bilan de la Société et les incidences éventuelles des retards de paiements sur les comptes et la trésorerie de la Société.

Les principales procédures d'audit que nous avons mises en œuvre en réponse à ces aspects sont les suivantes :

20/12/27

15

MED PAPER SA**Page 4**

- Nous avons revu les protocoles d'accord ainsi que les contrats d'emprunts pour apprécier leur respect ;
- Nous avons procédé à une évaluation du système de contrôle interne lié à la gestion des achats, des échéanciers et des décaissements ;
- Nous avons également, sur la base d'échantillonnage, testé la documentation comptable pour la justification de ces dettes ;
- Nous avons procédé aux circularisations des fournisseurs les plus importants ainsi que des banques et validé les soldes y afférents ;
- Nous avons vérifié les règlements des dettes fournisseurs émis postérieurement à la date de clôture ;
- Nous avons procédé à la vérification des déclarations fiscales et sociales, l'antériorité des arriérés sociaux et fiscaux et les protocoles d'accords y afférents.

(c) Autres information ou événement

Nous avons demandé et obtenu du Management, sa confirmation par écrit, qu'il nous a communiqué tous documents et informations dont il a connaissance, et pouvant avoir un impact significatif sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, arrêté le 30 mars 2026, destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Autres points

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le deuxième paragraphe du présent rapport, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- (a) Nous avons constaté des retards dans le paiement de certaines dettes fournisseurs ainsi que des échéances de remboursement des dettes de financement. Le Management de la Société confirme que ces retards seront résorbés et ne remettent pas en cause non plus les conventions avec les banques concernées.



MED PAPER SA

Page 5

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

2017

6/6

MED PAPER SA

Page 6

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport.

10/17

105

MEDPAPERSA
Page7

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler les concernant.

Tanger, le 30 Mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

ADLES Consulting

H.ELMARDI
Associée



ADLES CONSULTING
RUE ABU BAKR SEDDIK N° 7 Rés.
ASMA ET HASNA BUREAU N° 15
ICE : 002955689000043
IF : 50673832

OURTASSI Audit & Conseil

L.OURTASSI
Associée



OURTASSI AUDIT & CONSEIL
Rue Abou Bakr Seddik N° 7 Rés.
Asma et Hasna Bureau N° 15
ICE : 002955689000043
IF : 50673832



Société anonyme au capital de 47.838.230.00 DH
Siege social : Zone industrielle. Route de Tétouan.
N° 19. B. P n° .400. Tanger

Communication Activité et résultats annuels 2025

Le Conseil d'Administration de la société MED PAPER s'est réuni le Lundi 30 Mars 2026 au siège de la société, sis à Tanger, sous la présidence de Mr Mohsine Sefrioui.

Lors de cette réunion, les membres du Conseil ont passé en revue les principaux faits marquants de l'activité de la société au cours de l'année 2025, qui a été marquée par une chute des ventes de l'exercice 2025 par rapport à l'exercice 2024.

Produits d'exploitation (en KDH)	2024	2025	Evolution en %
Ventes (A)	105 564	88 409	-16%
Variation de stocks de produits (B)	-3 796	-9 690	-155%
Chiffre d'affaires (A+B)	101 768	78 719	-23%

Par la suite, le Conseil a procédé à l'arrêt des comptes au 31 décembre 2025. Il en ressort un résultat net positif de 6.7 MDH.

Il convient de noter que la valeur ajoutée a enregistré une baisse, une insuffisance brute d'exploitation de -4 561 KDH et un résultat d'exploitation négatif de -10 356 KDH en raison de la situation financière de l'entreprise. De plus, le résultat net pour cette année s'est élevé à 6,7 millions de DHS, contre 7,9 millions de DHS en 2024.

Faits marquants et perspectives 2025

Malgré la situation compliquée qui vit MED PAPER à cause de la baisse des ventes, MED PAPER a beaucoup changé grâce aux efforts déployé depuis les dernières années. Le business model basé sur la production de produits à base de pâte à papier a été définitivement abandonnée.

MED PAPER a pu produire du papier marocain 100% recyclé de très haute qualité considéré comme du papier noble.